



Syndicat de la juridiction  
administrative

## Bulletin d'adhésion 2021

Nom ..... Prénom.....

Grade .....

Position : activité en juridiction / détachement / autre

Affectation :

Première adhésion : oui / non

Je joins un chèque d'un montant de.....euros \*  
(à l'ordre du « trésorier du SJA »)

Adresse d'envoi<sup>1</sup> :

À l'attention de Mme Clotilde Bailleul  
Trésorière du SJA  
Tribunal administratif d'Orléans  
28 rue de la Bretonnerie  
45057 Orléans cedex 1

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

La présente cotisation ouvre droit au crédit d'impôt prévu à l'article 199 quater C du code général des impôts.

---

*\*Cotisations 2021 :*

Conseiller :	50 euros
Premier Conseiller :	80 euros
Présidents P1-P4 :	100 euros
Président P5 :	130 euros
Président P6, P7 :	150 euros
Membre du Conseil d'Etat :	150 euros
Retraité :	20 euros

Un abattement de 50 % est accordé aux adhérents en mobilité ou détachement sortant ainsi qu'à ceux qui adhèrent pour la première fois au SJA en 2021 <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Les cotisations sont collectées par le (la) délégué(e) de section. A défaut, elles sont adressées directement au trésorier (coordonnées ci-dessus).

<sup>2</sup> Il convient de préciser que cet abattement ne concerne pas le renouvellement d'adhésion d'un adhérent revenant dans le corps à l'issue de sa mobilité ou d'un détachement.